

L'association Vaincre les Maladies Lysosomales (VML) lance son appel à projet 2019 « maladies lysosomales » dont l'objectif est de soutenir la recherche dans les domaines suivants :

- 1/ Thérapies Génique et Cellulaire pour les maladies lysosomales. Toutes approches de biothérapies innovantes agissant indirectement sur les gènes pourront être considérées.
- 2/ Autres approches thérapeutiques pour les maladies lysosomales.
- 3/ Compréhension des mécanismes physiopathologiques des maladies lysosomales.
- 4/ Amélioration des soins et de la qualité de vie des patients au quotidien

Les financements sont octroyés pour une seule année et attribués sous forme :

- **d'aides aux équipes** (subvention de fonctionnement, gratification M2, pas de salaire) pour un projet donné. Les équipes étrangères peuvent déposer des demandes, néanmoins les collaborations avec des équipes françaises seront appréciées.
- **de contrats à durée déterminée d'un an maximum** (établis par convention avec les organismes d'accueil), à des étudiants en thèse pour un financement de fin de thèse ou de liaison ou à de jeunes post-doctorants (cliniciens ou scientifiques).

Seuls les projets en lien direct avec une pathologie lysosomale héréditaire seront considérés. Une attention particulière sera portée aux projets émergents et/ou concernant les maladies lysosomales bénéficiant actuellement de peu de recherches.

Trois à quatre dossiers pourront être soutenus pour des montants compris entre 10 000 et 35 000 euros (ajustable pour les étudiants en CDD selon grille salariale de l'organisme d'accueil).

Procédure et calendrier

Les candidats intéressés doivent faire parvenir à VML le dossier détaillé correspondant au type de demande (subvention ou financement de liaison/fin de thèse de doctorants ou de jeunes post-doctorants). La rédaction du projet doit être faite en anglais afin de permettre une évaluation par des experts internationaux.

Les dossiers sont disponibles sur le site de l'association (www.vml-asso.org) ou en adressant une demande à Delphine Genevaz :
e-mail : scientifique@vml-asso.org
tel : 01 69 75 40 36

Les dossiers sont à retourner par e-mail **et** courrier postal (1 exemplaire papier signé) **au plus tard le 10 mai 2019.**

Les projets seront évalués par des experts externes puis discutés et notés par le Conseil Scientifique de VML. La validation du financement sera entérinée par le Conseil d'Administration.

Les résultats seront communiqués aux demandeurs au plus tard en octobre 2019.

Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez contacter VML par courrier à :
VML – 2ter avenue de France – 91300 MASSY - FRANCE
ou par Tél : +33 (0)1 69 75 40 36 et e-mail : scientifique@vml-asso.org,

Stéphane ANTOLIN
Président de VML

Docteur Catherine CAILLAUD
Co-Présidente du Conseil Médical et Scientifique